



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 87548

Texte de la question

Il ne se passe plus de semaine en Chine, dans le monde de la presse, sans qu'un nouvel incident, une nouvelle condamnation, un nouveau limogeage ne vienne illustrer la répression croissante contre les médias. Le dernier épisode en date, même s'il met en cause plus le pouvoir local que le Gouvernement central, relève carrément de la tragédie : on a appris, le 6 février 2006, que le rédacteur en chef d'un journal de la province du Zhejiang (Est de la Chine), était mort, le 2 février 2006, des suites de blessures infligées par la police en octobre 2005. La raison du passage à tabac de Wu Xianghu, responsable du quotidien Taizhou Wanbao, était de prime abord insignifiante mais elle a eu des conséquences fatales : le 20 octobre 2005, une cinquantaine de policiers avaient fait irruption dans son bureau après la publication d'un article dans lequel il reprochait aux agents de la circulation de fixer des prix fantaisistes à la délivrance de permis aux utilisateurs de bicyclettes électriques ! M. Wu, qui avait subi une greffe du foie deux ans auparavant, a vraisemblablement succombé aux coups reçus. La mort de Wu Xianghu intervient après une série de condamnations et de limogeages illustrant la reprise en main musclée de médias jugés trop audacieux par le pouvoir. Le 27 janvier 2006, Point de glaciation (Bing Dian), le supplément hebdomadaire du Quotidien de la jeunesse de Chine, organe de la Ligue de la jeunesse communiste, était fermé, victime de certaines audaces rédactionnelles considérées comme attentatoires au « système socialiste ». Deux jours plus tôt, Li Changqing était condamné à trois ans de prison par une cour d'un district de Fuzhou, chef-lieu de la province côtière du Fujian (Sud-Est). Selon les juges, cet ancien directeur adjoint de l'information du Quotidien de Fuzhou s'est rendu coupable d'avoir diffusé des informations « fabriquées » et « alarmistes » sur des sites internet basés à l'étranger. Li Changqing avait été arrêté il y a un an pour « subversion ». En fait, il semblerait que le journaliste paie le prix du soutien exprimé, dans les colonnes de son journal, au fonctionnaire Huang Jigao, un « Monsieur Propre » local qui avait publié, en 2004, une lettre ouverte dénonçant la corruption des autorités. À la mi-janvier 2006, le directeur, son adjoint et un journaliste de La Nouvelle Jeunesse chinoise, journal publié dans la province voisine du Zhejiang, étaient condamnés à des peines de dix, six et une année de prison pour « activités commerciales illégales, fraudes et extorsions ». En réalité, on leur reproche d'avoir couvert de manière trop hardie des manifestations de paysans expropriés. Fin décembre 2005, le rédacteur en chef des Nouvelles de Pékin, sans doute l'un des journaux les plus courageux de Chine, était brutalement limogé. La liste n'est pas exhaustive. Compte tenu de cette regrettable situation au regard des droits de l'homme et de la liberté d'expression, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

La situation des médias chinois au regard de la liberté d'expression et des droits de l'homme est contrastée. Il est indéniable que la masse d'information disponible dans la presse chinoise et sur internet, notamment sur des sujets politiques et sociaux, a fortement augmenté ces dernières années. Mais, parallèlement, il n'en demeure pas moins que les contrôles ont été maintenus et que l'on note avec préoccupation l'emprisonnement d'un certain nombre de journalistes. La censure demeure très présente et la navigation sur internet est étroitement

surveillée. Des démarches sont régulièrement menées, au niveau bilatéral et européen, auprès des autorités chinoises en faveur de journalistes emprisonnés. À cet égard, la libération du journaliste Jiang Weiping le 11 janvier dernier est un signe positif. Par ailleurs, la question de la liberté d'expression fait partie intégrante du dialogue que nous entretenons avec la Chine, de manière bilatérale et dans le cadre du dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme. Un séminaire a été organisé par l'Union européenne en 2005 sur ce thème.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87548

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 1980

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4641